

# COMMUNE DE BROQUIÈS

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022
---

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera comme le budget primitif 2022 disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et investissement. Il doit dégager les ressources suffisantes de son fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.

La commune peut recourir à l'emprunt mais uniquement pour ses dépenses d'investissements.

## Le contexte

Depuis plusieurs années les communes doivent faire face à une diminution des dotations versées par l'État.

La baisse des dotations a été en 2016 de 18192 €, en 2017 de 10676 €, en 2018 de 7641 €, en 2019 de 1635 €, en 2020 de 1921 €, en 2021 de 2137€ et en 2022 elle sera de 2919 €.

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, la commune ne peut plus voter ce taux, il est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019. La commune ne peut voter que le taux de la taxe foncière bâtie et non bâtie.

La commune propose de ne pas augmenter les taux de taxes pour 2022.

## Orientation et projets communaux

Les grandes orientations pour l'année 2022 sont dans la continuité de celles engagées depuis plusieurs années :

- Ne pas augmenter les impôts locaux
- Accueillir de nouveaux arrivants : finir de réhabiliter l'appartement du 2<sup>ème</sup> étage de l'école publique et commencer l'appartement au dessus de la boucherie.
- Poursuivre ses efforts d'investissement avec, notamment :
  - o L'aménagement des bureaux de l'APC (Agence Postale Communale)
  - o La démolition des maisons et l'aménagement du cœur du village (places de parking, espaces publics...)

En 2022, la commune investira 1 668 419,58 € avec les principaux projets ci-dessous :

- L'aménagement des bureaux et du garage de l'ancienne Poste en Agence Postale Communale (APC), bibliothèque, bureau de permanence et cantine.
- L'aménagement de l'aire des canoës, de l'aire de Maziès, des toilettes du jardin public et d'un sentier le bord du Tarn
- L'aménagement de place dans le village

## La section de fonctionnement

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 393 299,76 €.

### Les recettes de fonctionnement :

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2021	ECART
13	Atténuations de charges	5 000,00	11 000,00	-6 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	45 671,64	44 297,27	1 374,37
73	Impôts et taxes	353 027,00	495 562,00	-142 535,00
74	Dotations et participations	304 793,46	305 260,00	-466,54
75	Autres produits de gestion courante	102 010,00	100 010,00	2 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>810 502,10</b>	<b>956 129,27</b>	<b>-145 627,17</b>
76	Produits financiers	0	6 500,00	-6 500,00
77	Produits exceptionnels	0	0	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>810 502,10</b>	<b>962 629,27</b>	<b>-152 127,17</b>

**Les produits et services (chapitre 70) :** les principales recettes sont la cantine, la participation de La Poste pour l'APC.

**Les recettes fiscales (chapitre 73) :** le produit fiscal inscrit pour 2022 est évalué à 218 077€. La suppression de la TH (résidence principale) se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte a été compensée à partir de 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le montant de TFPB départementale transféré n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de TH perdue par la commune. Il peut être supérieur et on parlera alors de «commune surcompensée» ou inférieur, on parlera alors de «commune sous-compensée». Un coefficient correcteur, calculé par la Direction Générale des Finances Publiques, permet de neutraliser ces écarts et d'équilibrer les compensations. Il est fixe et s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de la commune. Son application a pour conséquence soit une retenue (contribution) sur les produits de TFPB revenant aux communes surcompensées (coefficient correcteur minorant, inférieur à 1), soit un complément de fiscalité (versement) pour les communes sous-compensées (coefficient correcteur majorant, supérieur à 1). Les communes pour lesquelles la surcompensation est inférieure ou égale à 10 000 euros ne sont pas concernées par le dispositif, leur coefficient correcteur est ramené à 1. La commune étant sur compensée devra reverser une contribution.

**Les autres produits (chapitre 75) :** les principales recettes proviennent de la location des appartements communaux.

### Les dépenses de fonctionnement :

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2021	ECART
11	Charges à caractère général	257 910,00	265 460,00	-7 550,00
12	Charges de personnel, frais assimilés	276 930,00	254 600,00	22 330,00
14	Atténuations de produits	26 000,00	159 298,00	-133 298,00
65	Autres charges de gestion courante	222 029,81	150 398,50	71 631,31
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus			0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>782 869,81</b>	<b>829 756,50</b>	<b>-46 886,69</b>
66	Charges financières	6 300,00	13 600,00	-7 300,00
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)			
22	Dépenses imprévues			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>789 169,81</b>	<b>843 356,50</b>	<b>-54 186,69</b>

**Les charges de fonctionnement (eau, électricité, etc.) (chapitre 011) :** en forte hausse par rapport au budget primitif 2021. Les principaux postes impactés sont l'électricité (cantine dans la salle polyvalente et augmentation des tarifs).

**Les charges de personnel (chapitre 012) :** en légère augmentation. Depuis le début de la pandémie le ménage à l'école doit être effectué tous les jours avec la désinfection régulière des surfaces.

**Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :** en hausse. La commune doit subventionner les budgets boulangerie et multiservices.

**Les atténuations de charges (chapitre 014) :** en forte baisse. L'écart provient du reversement que la commune n'aura pas à effectuer suite à la réforme de la taxe habitation. Le montant perçu par le Département ne sera pas versé en totalité à la commune afin d'éviter le reversement.

### La section d'investissement

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 1 668 419,58 €.

#### Les recettes d'investissement :

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2021	ECART
10	Stocks (5)		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	195 189,28	170 886,90	24 302,38
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 656,85	0,00	5 656,85
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>200 846,13</b>	<b>170 886,90</b>	<b>29 959,23</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	12 358,58	32 224,00	-19 865,42
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.			0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	3 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)			0,00
26	Participat° et créances rattachées			0,00
27	Autres immobilisations financières		9 000,00	-9 000,00
24	Produits des cessions d'immobilisations			0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>15 358,58</b>	<b>44 224,00</b>	<b>-28 865,42</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>216 204,71</b>	<b>215 110,90</b>	<b>1 093,81</b>

**Le FCTVA :** le montant attendu au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), fondé sur les dépenses d'équipement réalisées en 2020 est estimé à 6 358,00 €.

**L'emprunt :** la commune a rétrocedé l'emprunt de 360 000 €, réalisé pour les travaux d'interconnexion, au budget de l'eau.

**Subv investissement :** la commune va percevoir des aides pour la démolition des maisons, l'aménagement de l'aire de canoë et de l'aménagement du local de l'ancien poste.

## Les dépenses d'investissement :

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2021	TOTAL (= RAR + vote)
10	Stocks (5)		0	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7223	20 000,00	-12 777,00
204	Subventions d'équipement versées	405000	509 000,00	-104 000,00
21	Immobilisations corporelles		0	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	266 539,42	182 037,26	84 502,16
23	Immobilisations en cours		0	0,00
	Total des opérations d'équipement	947 957,16	999 769,48	-51 812,32
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1626719,58</b>	<b>1 710 806,74</b>	<b>-84 087,16</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0	0,00
13	Subventions d'investissement	0	0	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	26 700,00	35 000,00	-8 300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)		0	0,00
26	Participat° et créances rattachées		0	0,00
27	Autres immobilisations financières		12 843,15	-12 843,15
20	Dépenses imprévues		0	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>26 700,00</b>	<b>47843,15</b>	<b>495 562,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 653 419,58</b>	<b>1 758 649,89</b>	<b>411 474,84</b>

Les grandes lignes d'investissement sont :

- Le versement d'une subvention au budget boulangerie
- L'aménagement de l'aire de Maziès 22 500 €
- L'aménagement de la base de canoë 63 000 €
- L'aménagement de l'APC 43 356,00 €
- La démolition des maisons et l'aménagement des places 436 000 €
- Le cœur de village 279 000 €

### **BUDGET ANNEXE MULTISERVICES**

La commune va abonder ce budget annexe par une subvention de fonctionnement de 35 000 €.

### **BUDGET ANNEXE BOULANGERIE**

La commune va abonder ce budget annexe par une subvention de fonctionnement de 11 000 € et une subvention d'investissement de 395 000 € afin de terminer les travaux et équilibrer le budget.

### **BUDGET ANNEXE BROUCAYROLS 2**

La commune va abonder ce budget annexe par une subvention de fonctionnement de 3 000 €. La commune a aménagé 3 lots au nouveau lotissement dont deux ont été vendus.

## BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

### La section de fonctionnement

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 244 906,00 €.

#### Les recettes de fonctionnement :

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2021	ECART
13	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	148 200,00	142 300,00	5 900,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	80 000,00	504,00	79 496,00
75	Autres produits de gestion courante	269,00	10,00	259,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>228 469,00</b>	<b>142 814,00</b>	<b>85 655,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	300,00	300,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>228 469,00</b>	<b>143 114,00</b>	<b>85 955,00</b>

**Les ventes de produits (chapitre 70) :** L'écart provient de l'augmentation du prix de l'eau.

**Les subventions d'exploitations (chapitre 74) :** le montant correspond à une subvention versée par le budget communal.

#### Les dépenses de fonctionnement :

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2021	ECART
11	Charges à caractère général	148 070,00	86 535,60	10 500,00
12	Charges de personnel, frais assimilés	14 791,64	14 317,27	295,40
14	Atténuations de produits	16 800,00	17 748,00	-1 700,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	10,00	-111,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>179 661,64</b>	<b>118 610,87</b>	<b>8 984,40</b>
66	Charges financières	9 500,00	4 350,00	1 800,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	761,00	-350,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00
22	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>189 161,64</b>	<b>123 721,87</b>	<b>1 450,00</b>

**Les charges à caractère général (chapitre 011) :** en hausse par rapport au budget primitif 2021. La commune paye depuis X années, la dernière facture de l'année sur l'année N+1. Afin de respecter la dépendance des exercices, la commune payera la dernière facture de 2022 en 2022 et donc règlera 3 factures en 2022.

**Les charges financières (chapitre 67) :** la commune va rembourser un nouvel emprunt.

### La section d'investissement

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 503 771,34 €.

### Les recettes d'investissement :

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2021	ECART
13	Subventions d'investissement			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	400 000,00	349 994,60	50 005,40
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>400 000,00</b>	<b>349 994,60</b>	<b>50 005,40</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 126,00	95 110,00	-93 984,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 126,00</b>	<b>95 110,00</b>	<b>-93 984,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>401 126,00</b>	<b>445 104,60</b>	<b>-43 978,60</b>

**Le FCTVA :** le montant attendu au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), fondé sur les dépenses d'équipement réalisées en 2020 est de 1 126 €.

**L'emprunt :** la commune va contracter un emprunt de 400 000 € pour réaliser les travaux d'assainissement du bourg.

### Les dépenses d'investissement :

Chap.	Libellé	BP 2022	BP 2021	ECART
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	478 634,34	481 870,03	-3 235,69
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>478 634,34</b>	<b>481 870,03</b>	<b>-3 235,69</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 700,00	9 000,00	-300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
20	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>8 700,00</b>	<b>9 000,00</b>	<b>-300,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>487 334,34</b>	<b>490 870,03</b>	<b>-3 535,69</b>

Les principales dépenses d'investissement concernent l'assainissement du village de Broquiès.